

Absente excusée : Chantal FERDOELLE

Le maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 18 mars 2009 qui est approuvé à l'unanimité.

Le maire informe le conseil du retard apporté à la réalisation de vente du terrain à M. POMPEIGNE. Après avoir obtenu l'accord des riverains, le dossier a été soumis à celui de la DDE.

Le maire présente les dispositions et les modalités relatives au versement anticipé du FCTVA, pour les dépenses éligibles effectuées en 2008, dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Le dispositif permet le versement en 2009 du FCTVA au titre des dépenses de 2008, si la commune s'engage par convention avec le représentant de l'état, à accroître ses dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans deviendra pérenne si l'engagement pris est respecté au regard des dépenses effectivement payées en 2009.

Le maire indique que si les difficultés actuelles liées à la réalisation de l'acquisition du terrain de la Saulaie sont levées avant la fin de l'année 2009, le seuil des dépenses fixé par la convention (égal à la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement des années 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 546391€ montant de référence déterminé par les services de l'Etat), sera dépassé. Il propose une augmentation de 0.66 % par rapport au montant de référence mentionné supra, soit 550000€

Il précise que si le montant des dépenses fixé par la convention n'est pas atteint au 31 décembre 2009, la commune perdra à compter de 2010 l'avantage du décalage d'un an. Elle ne percevra donc rien au titre du FCTVA en 2010 (l'ayant perçu en 2009), et dès 2011, le décalage de 2 ans reprendra.

Après avoir soumis au vote le principe ainsi exposé, **13** approuvent le dispositif et autorisent le maire à signer la convention avec le préfet. **Une** abstention.

Les prévisions budgétaires complémentaires correspondantes feront l'objet d'une décision modificative lors d'un prochain conseil.

Il est ensuite procédé à l'examen du versement des subventions aux associations.

Le maire propose d'attribuer comme suit les subventions pour 2009 :

- UNRAP	1100€
- USYP	570€(en sus de la subvention de 2000€déjà accordée)
- CLUB de Pétanque	145€
- STE de Pêche La Breme	145€
- Fédération œuvres laïques	23€
- Pupilles Ecoles publiques	23€
- Fédération mutilés travail	53€
- Amicale des pompiers	145€
- Sté archéologie	280€
- La prévention routière	33€
- Club vélocipédique Val de Claise	100€
- Comice agricole arrondissement Loches	162€
- Assstion maires du Canton	92€
- La Croix Rouge	210€

- Resto du cœur	80€
- Banque alimentaire	356€
- Club des archers	145€
- Entraide Touraine du Sud	82€
- APE écoles publiques	122€
- Asstion anciens combattants	125€
- ADMR	145€
- Le comité des fêtes	1000€ (10ans de la foire au safran et 5 juillet : trompes)
- Le souvenir Français	100€
- Judo Club de Descartes	100€
- UDDEN	50€
soit au total 5386€	

Le conseil examine le bilan présenté par l'école de musique « Les petites Notes » qui laisse apparaître un déficit de 1910€ et ce malgré la subvention de 5000€ accordée en 2008. Le maire propose de différer la décision d'attribution d'une subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le maire propose de fixer à 75€ le remplacement de compteurs gelés. Le conseil accepte à l'unanimité.

Le conseil charge le maire d'émettre le titre à l'encontre de l'Ecole Notre Dame pour l'occupation du gymnase d'un montant de 2153€.

Le maire propose de fixer les tarifs de location des mobiles-homes comme suit :  
Pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 27 juin 2009 et du 30 août au 12 septembre 2009 ( basse saison ) : 200€ la semaine

Du 28 juin au 29 août 2009 : 250€ la semaine ( saison haute).

Un tarif week-end en dehors des périodes visées supra est établi à 50€

Le conseil approuve à l'unanimité.

Le maire rappelle que le camping ouvre le 1 mai et fermera le 12 septembre.

Le maire rappelle les tarifs appliqués pour la piscine :

Abonnement adulte (à partir de 15 ans) 2.20€ ( soit 22€ les 10 tickets)

Abonnement enfant (de 7 ans à 14 ans) 1€ ( soit 10€ le carnet de 10 tickets)

Entrée adulte 2.50€

Entrée enfant 1.20€

Un tarif à la journée de 4€ avait été adopté lors de la séance du 13 février dernier.

Cependant, il convient de distinguer également le tarif adulte et enfant.

Aussi, après en avoir délibéré, les tarifs à la journée s'établissent comme suit :

Adulte : 4€

Enfant : 2€

Le maire envisage une intervention au stade de football ; il s'agit de la remise en état de la surface . Le coût des travaux est évalué à 6625.84€ TTC, travaux pouvant être subventionnés par la région et le conseil général.

Le conseil, après en avoir délibéré accepte le devis ainsi proposé et charge son maire de solliciter l'octroi des subventions ; Les crédits budgétaires seront prévus par décision modificative au prochain conseil.

Le conseil autorise le maire à faire une offre pour l'acquisition du local « ancienne maison de la presse ».

Le maire donne lecture d'une lettre de l'inspecteur d'académie dans le cadre d'un appel de candidature pour l'équipement des écoles en numérique. 80% du projet HT plafonné à 9000€ est subventionné.

Le maire propose que la commune après accord du Directeur de l'école se porte candidate.

Le maire informe le conseil qu'une course cycliste « les boucles tourangelles » passera les 8 et 9 mai prochains sur la commune de Preuilly.

Le maire propose que le matériel scolaire (tables, chaises, bureaux etc...) réformé depuis plusieurs années et entreposé dans les greniers soit remis gratuitement à la coopérative scolaire, qui se chargera d'en effectuer la vente lors de la brocante à la foire de la St Gorges. Les fonds ainsi recueillis alimenteront la caisse de la coopérative. Le conseil accepte à l'unanimité.

La séance a été clôturée à 21 heures.